

Conseil communal de Vuflens-la-Ville
Commission

« Demande de crédit pour la création d'un espace de détente familial en Marteley, comprenant la réfection complète de la place de jeux et le remplacement des modules du skatepark »
Préavis municipal n° 10/2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de :

- Madame Françoise Sciboz
- Madame Diana Duperrut
- Monsieur Marcel Germann
- Monsieur Quentin Riva
- Monsieur Laurent Corbaz (président)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 10/2020 portant sur la création d'un espace de détente en Marteley.

La Commission s'est réunie deux fois, les 18 et 26 novembre, dont une fois avec les représentants de la Municipalité M. Olivier Duperrut, M. Eric Maeder et Mme Caroline Jaugey. La Commission les remercie de leur disponibilité, de leur présentation du projet ainsi que des réponses apportées à toutes les questions.

De manière générale la Commission estime que le rationnel derrière ce préavis, visant tant à améliorer l'état général du site qu'à renforcer l'attractivité de la zone de loisirs principale du village, ne peut qu'apporter une plus value à la communauté.

La Commission soutient l'approche globale préconisée par la Municipalité quant au réaménagement du site du Marteley, incluant le skatepark, la place de jeu, le terrain de foot, l'espace-rencontre, l'arborisation du site, les nouvelles pistes de pétanque, la cabine téléphonique/boîte à livres, un nouveau revêtement au sol, etc... et estime qu'elle est à privilégier plutôt qu'à saucissonner le projet sur des années.

La Commission apprécie que les utilisateurs du skatepark, et initiateurs de la requête, aient été associés aux processus de sélection des modules, et continueront d'être consultés si ce préavis devait être accepté.

La Commission souligne que pour ce qui concerne le skatepark, et dans une moindre mesure la place de jeu, les modules/jeux ont été installés il y a une vingtaine d'années et doivent être remplacés car non seulement obsolètes aux yeux des utilisateurs mais aussi décatés, parties boisées particulièrement, et probablement plus aux normes de sécurité en vigueur. La Commission note que les nouveaux

modules sélectionnés seront en béton/granit, plus durable, et moins bruyant. Ils seront également homologués et contrôlés régulièrement par les instance concernées. De même, les pistes de pétanque prévues sont aux standards requis. La Commission note que le projet coïncide géographiquement avec la zone d'implantation prévue pour des WC publics (préavis 14-2019). La Commission comprend que ces WC ne sauraient être installé sur l'espace concerné par le préavis 10/2020 mais estime que la nature du préavis 10-2020 renforce la nécessité de voir ce dossier avancer et éventuellement être finalisé.

La Commission a pu consulter les 3 propositions de projet et confirme que les coûts envisagés se situent aux environs de la moyenne de ces 3 offres.

La Commission recommande d'examiner toutes les possibilités existantes, autres que les deux envisagées (emprunt et prélèvement sur le Fonds de renouvellement et de rénovation) et les éventuelles subventions en attente (Fonds du Sport Vaudois et Loterie Romande), par exemple le fond Bobst, pour réduire l'emprunt.

Conclusion

Dès lors, et après délibération, la Commission propose à l'unanimité au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal n° 10/2020 tel que présenté par la Municipalité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 10/2020 du 9 novembre 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

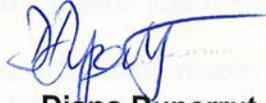
DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 230'000.00, destiné à la création d'un espace familial de détente en Marteley, avec la réfection complète de la place de jeux et le remplacement des modules du skatepark ;
2. d'autoriser le financement par un recours à l'emprunt;
3. a) d'amortir l'investissement par un prélèvement de CHF 50'000.- par un prélèvement sur le compte 9281.01 « Fonds de renouvellement et de rénovation » ;
b) d'amortir le solde par un amortissement sur 10 ans, étant entendu que la Municipalité a la possibilité de procéder à des amortissements extraordinaires ;
4. les charges d'exploitation comprendront l'intérêt sur l'emprunt et l'amortissement du solde sur 10 ans .

Vufflens-la-Ville, le 1 décembre 2020



Françoise Sciboz



Diana Duperrut



Marcel Germann

Quentin Riva



Laurent Corbaz (Président)